La fusion des gardiens du nucléaire revient



Une inspection dans la centrale à Penly (Seine-Maritime) en 2014.

Archives Fred Douchet, Le Courrier picard

La fusion des deux instances intervenant dans la sûreté nucléaire, l'ASN et l'IRSN, fait son retour au Parlement le 31 janvier.

Faut-il réformer le système de contrôle du nucléaire en France, où aucun accident mortel n'a jamais eu lieu ? Après une tentative dans un précédent texte de loi, le Sénat examinera, à partir du 31 janvier, un nouveau texte dédié à la fusion, voulue par Emmanuel Macron, des deux instances françaises : l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), 1 744 salariés, dédié à l'analyse et à la recherche ; et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), 516 salariés, le gendarme du secteur.

Au Sénat, le 17 janvier, le président de l'ASN Bernard Doroszczuk a appelé à ce que la réforme soit décidée « dès maintenant pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 ». Ceci « en raison d'une charge de travail qui va bientôt atteindre un niveau que l'on n'a jamais connu, même au plus fort de la construction du parc dans les années 1980-1990 ».

En cause, les travaux à réaliser « à la fois sur la prolongation du parc existant, sur le démantèlement des réacteurs arrêtés et la construction des nouveaux réacteurs, pour certains de types totalement nouveaux ».

Pour y faire face, il faut « gagner en efficacité, supprimer les doublons, attirer de nouvelles compétences et garder celles que nous avons déjà »,

selon lui. Or les start-up du nucléaire n'hésitent pas à faire des ponts d'or aux salariés de l'ASN et de l'IRSN.

Le directeur général de l'IRSN, Jean-Christophe Niel, également auditionné, n'a pas pris parti. Mais il a rappelé que l'idée de « séparer l'expertise de la décision » est née « des grandes catastrophes industrielles que furent Challenger, Bopal et Tchernobyl et des scandales sanitaires du sang contaminé et de la vache folle ».

André THOMAS.